

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
du 9 octobre 2025

Date de convocation : 02/10/2025

Ordre du Jour :

- 51) Demande de subvention de Mlle MECHAIN Aude pour effectuer un service civique
- 52) Tarifs accueil périscolaire 2025-2026
- 53) Admission en non-valeur
- 54) Décision modificative
- 55) rapport d'activité de la CATV 2024  
divers

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin,

Absents excusés : M. DELGADO Louis a donné pouvoir à Mme CHÉRAMY Laure-Aline,  
Mme GUILLOU Sylvie a donné pouvoir à JOLY-LAVRIEUX Martine,  
Mme BIGOT Valérie a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,  
M. LELEU Eric

Absent non excusé : TYTGAT Loïc.

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine a été désignée secrétaire de séance ;

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025-52 Demande de subvention de Mlle MECHAIN Aude pour effectuer un service civique

Mme le Maire lit le courrier de demande de Mlle MECHAIN. Celle-ci étant présente, Mme le Maire lui laisse la parole pour expliquer son projet, élaboré avec une conseillère du CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Vendôme : son souhait est d'aider les personnes âgées. Pour l'instant, elle est encore en recherche d'un service civique. Elle demande de l'aide pour effectuer ce service à La Réunion où elle serait rémunérée et logée. Cependant, elle devrait payer son billet d'avion aller et retour et sa nourriture sur place. Mme BOULAY lui fait remarquer que le lieu choisi est éloigné et qu'elle pourrait effectuer ce service en métropole. Mme LANDRE lui demande si d'autres destinations ont été envisagées et recherchées. Mlle MECHAIN, âgée de 17 ans, indique qu'il faut être majeure pour partir à l'étranger. Elle n'a pas eu de réponse sur ses recherches en métropole. Mme JOLY-LAVRIEUX lui demande si elle est retournée au CIO : la conseillère lui a conseillé de persévérer dans ses recherches. La durée de la mission à La Réunion serait de 8 mois. Mme LANDRE lui demande si elle connaît quelqu'un là-bas : Mlle MECHAIN n'a pas de connaissances sur place. Mme LANDRE lui demande si elle a sollicité d'autres aides : cela a été fait par l'intermédiaire du CIO. Il lui est conseillé de s'adresser à la Mission Locale de Vendôme pour l'aider à construire son projet. M. GAUTHIER indique que l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) participe aussi au financement des services civiques. Mme JOLY-LAVRIEUX conseille à Mlle MECHAIN de consolider son projet pour que les élus puissent se positionner sur sa demande d'aide. Les élus décident d'ajourner ce sujet.

2025-53 Tarifs accueil périscolaire 2025-2026

Mme CHERAMY, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, informe qu'il convient d'annuler la délibération 2025-37 prise lors du conseil municipal du 5 juin 2025. En effet, les bases de calcul X et Y doivent également être modifiées selon une formule fournie par la CATV.

Mme CHERAMY rappelle aux membres présents que le Conseil municipal devait se prononcer sur les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir suivant le tableau ci-dessous, pour la rentrée de septembre 2025/2026.

Madame CHERAMY propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une hausse de tarif par rapport à l'exercice 2024/2025 de 2.0 %, à compter de septembre 2025 en tenant compte des nouvelles bases X et Y.

**Forfait Matin réservé formule appliquée : (tarif 2022 x taux ci-dessus)**

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
Azé				
Inférieur à 347 €	0,71 €	0,73 €		
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00085	0.44
Supérieur à 1350€	1,55 €	1,58 €		

Hors Azé

Inférieur à 347 €	1,40 €	1,43 €		
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00134	0.97
Supérieur à 1350€	2,72 €	2,77 €		

Matin non réservé formule appliquée : (tarif matin x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 347 €	0,88	0,90 €		
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00107	1.53
Supérieur à 1350€	1,93€	1,97 €		

Hors Azé

Inférieur à 347 €	1,76 €	1,80 €		
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00167	1.22
Supérieur à 1350€	3.41 €	3,48 €		

Forfait Soir réservé formule appliquée : (tarif 2021 x taux ci-dessus)

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 347 €	1,83 €	1,87 €		
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00221	1.10
Supérieur à 1350€	4,01 €	4,09 €		

Hors Azé

Inférieur à 347 €	3,67 €	3,74 €		
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00442	2.21
Supérieur à 1350€	8,04 €	8,17 €		

Soir non réservé formule appliquée : (tarif soir x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 347 €	2,29 €	2,34 €		
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00277	1.38
Supérieur à 1350€	5,02 €	5,12 €		

Hors Azé

Inférieur à 347 €	4,58 €	4,67 €		
De 348 à 1349€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0.00557	2.74
Supérieur à 1350€	10,06 €	10,26 €		

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

**DÉCIDENT :**

- D'approuver la grille tarifaire pour l'accueil périscolaire telle que proposée ci-dessus, sur la base du quotient familial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-54 Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par mail explicatif du 09 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°600 de l'exercice 2022, (objet : loyer : 57.28 €)
- n° 601 de l'exercice 2022, (objet : loyer : 337.88 €)
- n° 428 de l'exercice 2022, (objet : loyer : 73.61 €)
- n° 758 de l'exercice 2021, (objet : loyer : 443.00 €)
- n° 757 de l'exercice 2021, (objet : loyer : 448.46 €)
- n° 2 de l'exercice 2022, (objet : loyer : 367.71 €)
- n° 350 de l'exercice 2022, (objet : loyer : 57.28 €)
- n°137 de l'exercice 2022, (objet : loyer : 300.13 €)

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 087.78 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

#### 2025-55 Décision modificative

Mme le Maire informe qu'il convient de procéder aux écritures suivantes pour transférer le bien 2023001 (études maison de santé) :

- Compte 203-041 3 frais d'études inventaire 2023001 : 3 120,00 €
- Compte 231-041 inventaire 2023001 : 3 120,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à procéder aux écritures décrites ci-dessus.

#### 2025-56 rapport d'activité de la CATV 2024

Madame le Maire informe que le code général des collectivités territoriales et notamment, son article L.5211-39 prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire de chaque commune à son conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Il vous est proposé d'approuver le rapport d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'adopter à l'unanimité des votants la délibération présentée.

#### Divers

- Mme JOLY-LAVRIEUX, déléguée VALDEM, fait un point sur les déchets abandonnés, objet d'une convention avec CITEO, permettant d'obtenir une aide financière (0,90 €/habitant) au traitement de ces déchets par la commune.
- Des dépôts de déchets abandonnés ont toujours lieu au Boël. Le sujet va être évoqué avec VALDEM pour trouver une solution à ce problème.
- Le courrier du président de l'UNC d'Azé concernant le repas du 11 novembre est lu. Il n'y aura pas de repas organisé.
- Le mail de M. Michel RONCIER, relatif à l'entretien de la voirie, est lu. Mme MOTTIER déplore que cet usager ne soit pas venu au conseil municipal. Il est dit que le relevé des faits est factuel mais que les termes employés sont malencontreux.
- Les services de la CATV ont rendu l'étude clientèle pour la création d'un multiservice. La boulangerie a eu un chiffre d'affaires de 35 000 euros en 2024 avec 7 semaines de fermeture dans l'année. D'après ces services, le projet de réouverture serait viable. Le Petit Café a récupéré le point Poste, la vente de bouteilles de gaz et est en attente pour la reprise du tabac. Mme MOTTIER dit que le bar ne redonnera pas ses services au nouveau commerce, le bar souhaitera conserver ses clients. Mme LANDRE dit qu'il y a une forte demande pour la réouverture d'une épicerie.
- Un poissonnier vient tous les jeudis de 8h30 à 9h30 place de l'église.
- Une commission patrimoine aura lieu le 27 octobre prochain pour présenter les esquisses et le coût des travaux envisagés pour l'espace Crozier.
- Mme le Maire lit le courrier de M. et Mme MARMION concernant le bâtiment de l'épicerie qui va être mis en vente. Mme LANDRE et M. CHERAMY se disent dubitatifs concernant le classement énergétique du bâtiment. Mme le Maire déclare que le Service des Domaines sera consulté pour avis. Les documents de classement énergétique et l'avis de valeur devront être fournis. Une visite peut être demandée aux propriétaires.
- L'allée piétonne derrière la maison de santé est terminée.

- Les arbres tombés autour de l'étang et ceux du bosquet à côté de la maison de santé ont été élagués. Les branches des arbres élagués ont été broyées.
- Mme le Maire informe qu'un agent aux services techniques est en temps partiel thérapeutique et qu'un agent administratif est en arrêt.
- Les agents techniques ont presque fini de réaliser les travaux d'entretien des routes avec l'enrobé à froid.
- La passerelle de la Planche doit être entièrement refaite, le dessous est pourri et il est dangereux de l'emprunter. Cette réfection pourrait être couplée avec la création d'une voie douce. Deux autres passerelles sont également à refaire.
- Le marché de Noël sera organisé le jeudi 11 décembre 2025 : pour l'instant, 18 exposants sont inscrits dont beaucoup d'artisans d'art. La municipalité offrira un goûter aux enfants, les membres de la Petite Asso le serviront. Le groupe des Gratteloups de la Ville-aux-Clercs animera le marché.
- Rappel : un apéro concert animé par l'harmonie de Savigny- Montoire aura lieu le samedi 15 novembre 2025.
- Rappel : la tenue de la cérémonie du 11 novembre.
- Le repas des aînés s'est très bien passé. Il y avait une très bonne ambiance.
- Un dépôt de déchets abandonnés a été constaté rue de la Forêt juste avant le pont. Les agents techniques ont tout enlevé.
- Les locataires du logement communal situé 7 bis, rue de Galette ont donné leur préavis pour le 7 janvier 2026. Des travaux de rafraîchissement du logement sont à prévoir.
- M. GAUTHIER fait un point sur les travaux de voirie. Le raccordement électrique des habitations rue de Galette devrait avoir lieu le 21 octobre prochain. Le marquage et la pose de la signalétique devraient avoir lieu dans la semaine du 13 octobre 2025. Il informe également être en attente concernant la réalisation des travaux à Boisvinet et au Vaumoreau.

La séance est levée à 21h53.

Fait le 14/10/2025, à Azé

Le Maire



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

JOLY-LAVRIEUX Martine



Feuille d'émargement de la séance de conseil municipal du... 9/10/2025 .....

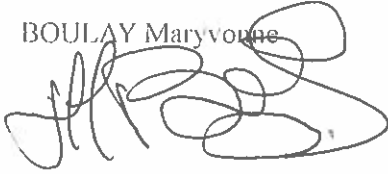
En exercice : 14

Présents :

Votants :

Signatures :

BOULAY Maryvonne



LELEU Eric

Absent excuse

MOTTIER Catherine



RENOU Christelle



TYTGAT Loïc

Absent.

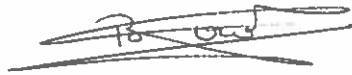
DÉLGADO Louis

pouvoir à M<sup>me</sup> CHERAMY

GAUTHIER Cédric



LANDRE Béatrice



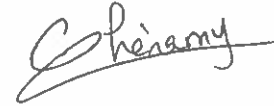
MARCO Benjamin



GUILLOU Sylvie

pouvoir à M<sup>me</sup> JOLY-LAVRIEUX

CHERAMY Laure Aline



CHERAMY Jacky



BIGOT Valérie

pouvoir à M. GAUTHIER

JOLY-LAVRIEUX Martine



